

Rouen, le 18 avril 2018

L'Inspectrice d'Académie,  
Directrice des services départementaux de  
l'éducation nationale de la Seine-Maritime

à

Monsieur Jean-Paul LECOQ  
Député de Seine-Maritime  
12 rue Michel Gautier

76600 LE HAVRE

Monsieur le Député,

Par lettres des 14 et 26 février 2018, vous avez souhaité appeler mon attention concernant plusieurs écoles de votre circonscription.

**DSDEN**

**Division de l'Organisation Scolaire**

**Bureau des Moyens du Premier Degré**

Dossier suivi par  
M. Benoît TANTON  
Mme Christine LESUEUR  
Téléphone  
02 32 08 99 52  
02 32 08 99 55  
Fax  
02 32 08 99 71  
Mél.  
dos76.cs2@ac-rouen.fr

5 place des Faïenciers  
76037 Rouen cedex

J'ai l'honneur de vous apporter et confirmer quelques éléments de réponse évoqués lors de notre entrevue du 13 avril dernier à l'Inspection Académique de Rouen.

De prime abord, je tiens à vous préciser que toutes ces situations seront réexaminées lors d'un groupe de travail en juin prochain et en tout état de cause continueront d'être suivies jusqu'au jour de la rentrée.

S'agissant de l'école maternelle Turgauville à Gonfreville l'Orcher, j'attire votre attention sur le fait que l'écart entre la prévision et les effectifs constatés à la rentrée 2017 était de -15 élèves (-28 élèves sur l'ensemble des écoles maternelles de la commune).

Concernant l'école maternelle Paul Mulot du Havre, je vous rappelle l'attribution d'un emploi supplémentaire effectuée à la rentrée 2017. A l'école élémentaire Paul Mulot pour laquelle vous demandez également l'attribution d'un emploi supplémentaire, l'écart entre la prévision et le constat à la rentrée 2017 était de -16 élèves.

S'agissant de l'école élémentaire Jehan de Grouchy 1, celle-ci comptera à la rentrée 2018 après retrait d'emploi, 6 classes de CP dédoublés (10,2 élèves par classe) et une moyenne de 21 élèves par classe sur le niveau CE1-CM2. La rentrée scolaire 2019 verra la poursuite du dédoublement des classes de CE1 en éducation prioritaire.

Enfin pour les écoles de la commune d'Harfleur, je vous confirme ma décision de prolonger d'une année scolaire (2018-2019) la Convention Académique de Priorité Educative « CAPE » dans l'attente de la refonte de la carte de l'éducation prioritaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, l'assurance de ma haute considération.



Catherine BENOIT-MERVANT